Image not found or type unknown

# DROIT A CONGES PAYES POUR UN VACATAIRE - MODE DE CALCUL

Par **Josh01**, le **30/06/2011** à **13:33**

Bonjour,

Je bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée au titre duquel j'effectue des [s]vacations [/s] dont les périodicités et durées sont fixées par mon employeur, avec mon accord. Je suis payé à la vacation.

Mon contrat prévoit un [s]congé annuel [/s] dans les "conditions de droit commun", sachant que la convention collective applicable est celle du personnel des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Il est en outre précisé, qu'étant salarié il est fait application de la législation du travail dans les conditions de droit commun.

Comment puis je calculer mes droits à congés payés ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements

Par **P.M.**, le **30/06/2011** à **16:11**

Bonjour,
En tout cas l'employeur ne respecte pas le Code du Travail puisque ce type de vacations n'existe pas dans les contrats de droit privé...

Par **Josh01**, le **30/06/2011** à **17:10**

l'employeur est une Union Mutualiste

Par **P.M.**, le **30/06/2011** à **17:17**

Cela ne change rien...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés